



# ASPOM Bègles Handball

## DOSSIER D'INSCRIPTION 2018/2019

**Pour que le dossier soit complet,  
il doit être complété des éléments suivants pour tous les licenciés**

- > Identité du licencié complétée sur la fiche de renseignements
- > Autorisations Parentales FFHB & Club complétées (Uniquement pour les mineurs)
- > Le formulaire de refus d'assurance individuelle accident FFHB (s'il y a lieu)
- > Le règlement intérieur Club dûment signé
- > Une enveloppe timbrée avec l'adresse du licencié
- > Paiement (cotisation et mutation s'il y a mutation)
  - > Chèque(s) à l'ordre de l'Aspom Bègles Handball (4 maximum)
  - > Numéraire

### CRÉATION LICENCE

#### Il faudra en plus

- > Certificat médical
  - > de moins d'un an
  - > avec Tampon et Signature du médecin (**obligatoire**)
  - > avec la mention « Handball en compétition » ou « Loisir »
- > Photocopie d'une pièce d'identité officielle
  - > carte Nationale d'Identité (Recto)
  - > ou passeport
  - > livret de Famille (pour les enfants n'ayant pas de pièce d'identité)
- > Photo d'identité en couleur (sans lunettes, cheveux attachés) (pas de photo de vacances !)

### RENOUVELLEMENT DE LICENCE

- > Certificat médical (sauf dirigeant) – **Les certificats médicaux ont une durée de vie de 3 ans**
- > Pour les Certificats Médicaux réalisés après le 1er juin 2016, il vous faut compléter un questionnaire de Santé (que vous conserverez).
  - Si celui-ci comporte des réponses « NON », vous devez compléter l'Attestation pour le renouvellement de licence
  - Si celui-ci comporte une réponse « OUI », vous devez produire un nouveau certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique du handball
- > Si votre Certificat Médical a été réalisé avant le 1er juin 2016, il vous faudra en fournir un nouveau

**TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSE**



# ASPOM Bègles Handball

## DOSSIER D'INSCRIPTION 2018/2019

### LES TARIFS

Catégories	Extérieurs			Cheminots			MUTATION Part FFHB
	Tarif licence	Part FFHB	Part Club	Tarif licence	Part FFHB	Part Club	
Dirigeant	118	47	72	105	47	58	
Senior (+ 18 ans)	175	73	102	155	73	82	190 €
Loisirs (+ 18 ans)	130	58	72	116	58	58	190 €
-18 ans (2001/2002/2003)	151	61	90	133	61	72	190€ (2001) 95€ (2002/2003)
-15 ans (2004/2005)	139	48	91	121	48	73	95 €
-13 ans (2006/2007)	133	43	90	115	43	72	
-11 ans (2008/2009)	122	37	85	105	37	68	
Minihand (2010 et après)	107	37	70	93	37	56	
Adhérent non licencié (parents, amis...)			72			58	

**POUR CEUX ET CELLES QUI TRANSMETTENT LEUR DOSSIER DE LICENCE COMPLET  
AVEC LE REGLEMENT, UNE REDUCTION DE 10 € SERA EFFECTUEE**

**LICENCE SENIOR : AVANT LE 15 JUILLET  
LICENCE JEUNE : AVANT LE 19 SEPTEMBRE**

**ATTENTION LE SECRÉTARIAT DE L'ASPOM HB SERA FERMÉ DU 6 AU 19 AOÛT 2018**

LES FAMILLES DE LICENCIÉS PEUVENT BÉNÉFICIER DE TARIFS RÉDUITS : (DÉDUCTION DES 10€ DÉJÀ EFFECTUÉE)

2 LICENCIÉS DE LA MÊME FAMILLE = 10 % DE RÉDUCTION POUR LES 2 COTISATIONS

3 LICENCIÉS DE LA MÊME FAMILLE = 15 % DE RÉDUCTION POUR LES 3 COTISATIONS

4 LICENCIÉS DE LA MÊME FAMILLE = 20 % DE RÉDUCTION POUR LES 4 COTISATIONS

RÈGLEMENTS ACCEPTÉS : CHÈQUES, ESPÈCES - POSSIBILITÉ DE PAYER EN PLUSIEURS FOIS (MAX 4 FOIS)

**JOUEUR(EUSE) MUTÉ(E) :** MONTANT DE LA MUTATION (VOIR TABLEAU) A PAYER EN PLUS DE LA LICENCE SAUF SI PRISE EN CHARGE PAR LE CLUB APRES AVIS FAVORABLE DE LA COMMISSION TECHNIQUE (DANS CE CAS, LE CHEQUE N'EST PAS ENCAISSÉ SAUF SI DÉPART DU CLUB OU ARRÊT AVANT DEUX ANS, QUELLE QUE SOIT LA RAISON.

**ARBITRES :** DÉCLARÉS PAR LA COMMISSION ARBITRAGE : LA COTISATION EST PRISE EN CHARGE PAR LE CLUB.

**ENTRAINEURS :** DÉCLARÉS PAR LA COMMISSION TECHNIQUE : LA COTISATION EST PRISE EN CHARGE PAR LE CLUB.

**DIRIGEANTS :** MEMBRE ACTIF D'UNE COMMISSION : PART ADHÉSION DE LA COTISATION PRISE EN CHARGE PAR LE CLUB (PAIEMENT DE LA PART FFHB SEULEMENT).

MUTATION APRÈS LE 31 JUILLET : FOURNIR UNE LETTRE D'ACCORD DU CLUB QUITTÉ

**- AUCUN REMBOURSEMENT DE LICENCE NE SERA FAIT PAR LE CLUB**

**- AUCUN DOSSIER INCOMPLET NE SERA VALIDÉ**

**- SANS RÈGLEMENT DE VOTRE LICENCE, VOTRE DOSSIER NE SERA PAS ENREGISTRÉ**



## Aspom Bègles Handball

SAISON 2018-2019



**UN DOSSIER INCOMPLET  
NE PEUT PAS ETRE ACCEPTÉ**

Pour tout renseignement :

- [aspom.secretariat@gmail.com](mailto:aspom.secretariat@gmail.com)

- Licence : 06 72 49 42 05

- Renouvellement licence
- Création licence
- Mutation
- NOM(Naissance) : .....
- PRENOM : .....

CADRE RESERVE A L'ASPOM BEGLES HB

- Dossier d'inscription
- Certificat médical / attestation
- Autorisation parentale
- Règlement intérieur
- Formulaire refus d'assurance FFHB
- Pièce identité/Livret famille partie enfant (1)
- Photo identité (1)
- Règlement intérieur signé
- Enveloppe timbrée avec adresse du licencié
- Montant cotisation : \_\_\_\_\_ €
- Montant mutation : \_\_\_\_\_ €
- Chèques: 1  \_\_\_\_\_ € le \_\_\_\_\_
- 2  \_\_\_\_\_ € le \_\_\_\_\_
- 3  \_\_\_\_\_ € le \_\_\_\_\_
- 4  \_\_\_\_\_ € le \_\_\_\_\_
- Chèque CE : \_\_\_\_\_ €
- Espèces : \_\_\_\_\_ €

(1) : En cas de création uniquement

### INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

Nom (Naissance) : \_\_\_\_\_  
Nom (Usage) : \_\_\_\_\_  
Prénom : \_\_\_\_\_  
Date de naissance : \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_  
Lieu de naissance : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_  
N° caisse de prévoyance (cheminots et ayant droit)  
\_\_\_\_\_

Téléphone N°1 : \_\_\_\_\_  
Téléphone N°2 : \_\_\_\_\_  
Email N°1 : \_\_\_\_\_  
Email N°2 : \_\_\_\_\_

\*si parents divorcés, inscrire les deux adresses  
\*\*pour les mineurs mails obligatoire des parents

Profession des parents : père \_\_\_\_\_  
Mère \_\_\_\_\_

Profession du licencié : \_\_\_\_\_

Profession du conjoint : \_\_\_\_\_

Besoin d'une facture pour votre comité d'entreprise:

OUI  NON au nom de: \_\_\_\_\_

Je ne souhaite pas que mes coordonnées ainsi que mes informations personnelles soient cédées aux partenaires du club

N'autorise pas l'Aspom Bègles HB à utiliser son image

N'autorise pas la FFHB à utiliser son image

### INFORMATIONS MEDICALES

#### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

#### COORDONNÉES DE LA PERSONNE À JOINDRE EN CAS D'ACCIDENT :

Nom & prénom : \_\_\_\_\_ qualité \_\_\_\_\_ tél : \_\_\_\_\_

#### COORDONNÉES DU MÉDECIN TRAITANT :

Nom & prénom : \_\_\_\_\_ tél : \_\_\_\_\_

Signature des parents (pour les mineurs), du licencié (pour les majeurs)



**ASPOM Bègles Handball**  
**DOSSIER D'INSCRIPTION 2018/2019**  
**AUTORISATION PARENTALE CLUB**

**AUTORISATION PARENTALE (UNIQUEMENT POUR LES MINEURS)**

JE SOUSSIGNÉ(E) \_\_\_\_\_

AUTORISE MON ENFANT \_\_\_\_\_

– À PARTICIPER AUX ACTIVITÉS DE L'ASPOM BEGLES HANDBALL ET AUTORISE LES RESPONSABLES D'ÉQUIPE À PRENDRE, DANS LE CAS ÉCHÉANT, TOUTES LES MESURES (TRAITEMENTS MÉDICAUX, HOSPITALISATION, INTERVENTIONS CHIRURGICALES) RENDUES NÉCESSAIRES PAR L'ÉTAT DE SANTÉ DE L'ENFANT.  OUI  NON

– A ÊTRE VÉHICULÉ PAR UN MEMBRE DU CLUB OU PAR DES PARENTS D'AUTRES JOUEURS DANS LE CADRE DES ENTRAÎNEMENTS OU DES RENCONTRES DISPUTÉES SOUS LES COULEURS DE L'ASPOM BEGLES HANDBALL  OUI  NON

LU ET APPROUVÉ, FAIT À \_\_\_\_\_ LE \_\_\_\_\_

SIGNATURE DU RESPONSABLE LÉGAL

**ATTENTION AUTORISATION PARENTALE**

**RÉSERVÉE AU CLUB DE L'ASPOM**

**NE PAS JOINDRE A LA LICENCE SUR INTERNET**



**FFHandball**

## **ASSURANCE MMA – FFHB - 2018/2019**

### **FORMULAIRE DE REFUS D'ASSURANCE INDIVIDUELLE ACCIDENT FFHB**

JE SOUSSIGNÉ(E) , MR, MME, MELLE \_\_\_\_\_, JOUEUR OU JOUEUSE À L'ASPOM BÈGLES HB

OU RESPONSABLE LÉGAL DE L'ENFANT (NOM, PRÉNOM) \_\_\_\_\_

ADRESSE POSTALE : \_\_\_\_\_

ADRESSE ÉLECTRONIQUE : \_\_\_\_\_ TÉLÉPHONE : \_\_\_\_\_

NUMERO DE LICENCE : \_\_\_\_\_

#### **CERTIFIE SUR L'HONNEUR L'EXACTITUDE DES RENSEIGNEMENTS CI-DESSOUS.**

JE RECONNAIS AVOIR PRIS CONNAISSANCE :

- DES CONDITIONS DU CONTRAT D'ASSURANCE MMA N°114 246 500 SOUSCRIT PAR LA FFHB AU TRAVERS DE LA NOTICE D'INFORMATION QUI M'A ÉTÉ REMISE PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE AU MOMENT DE LA PRISE DE LICENCE

- AVOIR ÉTÉ INFORMÉ(E) DE L'INTÉRÊT QUE PRÉSENTE LA SOUSCRIPTION D'UN CONTRAT D'ASSURANCE DE PERSONNES ET ASSISTANCE VOYAGE COUVRANT, NOTAMMENT, LES DOMMAGES CORPORELS AUXQUELS LA PRATIQUE DU HANDBALL PEUT M'EXPOSER ET DE LA POSSIBILITÉ DE SOUSCRIRE CE TYPE D'ASSURANCE AUPRÈS DE L'ASSUREUR DE MON CHOIX.

- DES DIFFÉRENTS TARIFS DE LICENCE APPLIQUÉS PAR LA FFHB POUR LA PRÉSENTE SAISON SPORTIVE.

- RECONNAIS AVOIR ÉTÉ INFORMÉ DE LA POSSIBILITÉ DE SOUSCRIRE UNE ASSURANCE INDIVIDUELLE ACCIDENT AUTRE QUE CELLE LIÉE À LA LICENCE (RÈGLE DE LA LIBRE CONCURRENCE).

JE NE SOUHAITE PAS SOUSCRIRE À LA GARANTIE ACCIDENTS CORPORELS ET À L'ASSISTANCE RAPATRIEMENT

FAIT À \_\_\_\_\_ LE \_\_\_\_\_

SIGNATURE (PRÉCÉDÉE DE « LU ET APPROUVÉ »)



# ASPOM Bègles Handball

## DOSSIER D'INSCRIPTION 2018/2019

### REGLEMENT INTERIEUR

- ✓ L'ADHÉSION À L'ASPOM BÈGLES HB IMPLIQUE L'APPROBATION DES STATUTS DU CLUB ET DE SON RÈGLEMENT INTÉRIEUR, CONSULTABLES AU SIÈGE. ELLE IMPLIQUE DES DROITS ET DES DEVOIRS.
- ✓ L'ADHÉSION N'EST EFFECTIVE QU'APRÈS PRÉSENTATION D'UN CERTIFICAT MÉDICAL OU DE L'ATTESTATION DE SANTÉ ET DU RÈGLEMENT DE LA COTISATION ANNUELLE.
- ✓ UN ENFANT MINEUR NE SERA INSCRIT QUE SUR REMISE DU DOSSIER PAR LE REPRÉSENTANT LÉGAL.
- ✓ LA RESPONSABILITÉ DU CLUB N'EST ENGAGÉE QUE LORSQUE LES PARENTS OU LE REPRÉSENTANT LÉGAL ONT CONFIE L'ENFANT À L'ENTRAÎNEUR RESPONSABLE, SUR LE LIEU D'ENTRAÎNEMENT OU DE CONVOCATION POUR UNE COMPÉTITION, PENDANT LES HORAIRES PRÉVUS.
- ✓ AUCUN ENFANT MINEUR NE PEUT QUITTER SEUL LE LIEU D'ENTRAÎNEMENT OU DE COMPÉTITION PENDANT LES HORAIRES PRÉVUS.
  - ✓ - LES MINEURS SONT SOUS LA RESPONSABILITÉ DE L'ASPOM BÈGLES HANDBALL EXCLUSIVEMENT PENDANT LA DURÉE DE L'ACTIVITÉ, ENTRAÎNEMENTS OU MATCHS.
  - ✓ - UN ENFANT NE PEUT ÊTRE LAISSÉ SEUL SANS QUE L'ADULTE QUI L'ACCOMPAGNE NE SE SOIT ASSURÉ DE LA PRÉSENCE SUR PLACE D'UN RESPONSABLE DE L'ASPOM BÈGLES HB.
  - ✓ - SAUF DIFFICULTÉS, IMPRÉVUS, LES ENTRAÎNEMENTS ONT LIEU TOUTES LES SEMAINES AUX LIEUX ET JOURS DÉFINIS EN DÉBUT DE SAISON.
    - POUR LES MINEURS, IL N'Y A PAS D'ENTRAÎNEMENT PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES SAUF INFORMATION CONTRAIRE DE L'ENTRAÎNEUR. (STAGES).
- ✓ EN CAS DE DÉPLACEMENT À L'EXTÉRIEUR POUR LES COMPÉTITIONS, LES JOUEURS SERONT VÉHICULÉS DANS LES VOITURES DES ENTRAÎNEURS ET DES PARENTS QUI SE RENDRONT DISPONIBLES POUR ACCOMPAGNER. NOUS COMPTONS DONC SUR LES PARENTS POUR ACCOMPAGNER RÉGULIÈREMENT LES ENFANTS.
- ✓ UNE BONNE TENUE, LE RESPECT DES PERSONNES ET DU MATÉRIEL SONT DE RÈGLE AU SEIN DU CLUB. TOUT MEMBRE SE FAISANT REMARQUER PAR UNE MAUVAISE CONDUITE OU DE PROPOS INCORRECTS, ENVERS LES JOUEURS, LES ARBITRES, LES ENTRAÎNEURS ET LES DIRIGEANTS DU CLUB OU D'UN CLUB ADVERSE ET CECI SUR LE TERRAIN OU DANS LES GRADINS DU CLUB OU À L'EXTÉRIEUR, POURRA ÊTRE EXCLU TEMPORAIREMENT OU DÉFINITIVEMENT DU CLUB.
- ✓ IL EST ÉGALEMENT DEMANDÉ AUX SUPPORTERS DE L'ASPOM (LICENCIÉ(E)S, PARENTS, AMIS...) DE S'ABSTENIR DE TOUT COMMENTAIRE PUBLIC OU A HAUTE VOIX SUR LES MANAGERATS D'ÉQUIPE AINSI QUE SUR LES DÉCISIONS PRISES PAR LES ARBITRES DU CLUB (EN PARTICULIER LES JEUNES ARBITRES).
- ✓ SI PAR MANQUEMENT À L'UNE DE CES RÈGLES, IL Y A SANCTION, L'AMENDE QUI SERA INFLIGÉE, DEVRA ÊTRE RÉGLÉE INTÉGRALEMENT PAR LE JOUEUR FAUTIF, CONDITION OBLIGATOIRE, AVEC L'ACCORD DE LA COMMISSION DE TECHNIQUE, POUR POUVOIR REJOUER SOUS LES COULEURS DU CLUB.
- ✓ EN CAS DE CARTON ROUGE DIRECT INFLIGÉ À UN JOUEUR À L'OCCASION DES COMPÉTITIONS OFFICIELLES LE JOUEUR FAUTIF SUPPORTERA LA SANCTION FINANCIÈRE INFLIGÉE AU CLUB PAR LES INSTANCES, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION SPÉCIALEMENT RÉUNI AURA LA POSSIBILITÉ APRÈS EXAMEN DES CIRCONSTANCES DE RETIRER LE RÈGLEMENT DE CETTE SANCTION.
- ✓ EN CAS D'ACCIDENT, IL SERA FAIT APPEL AUX SERVICES D'URGENCE.
- ✓ LES INFORMATIONS CONTENUES DANS CETTE FICHE D'INSCRIPTION SONT SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INFORMATISÉES CONFORMÉMENT À LA LOI N° 78-17 DU 6 JANVIER 1978 RELATIVE À L'INFORMATIQUE, AUX FICHIERS ET AUX LIBERTÉS. LE SIGNATAIRE DE LA PRÉSENTE DISPOSE D'UN DROIT D'ACCÈS ET DE RECTIFICATION SUR CE FICHIER POUR CE QUI LE CONCERNE (CONTACTER LE SECRÉTARIAT DE L'ASPOM BÈGLES HB).

**SIGNATURE DU JOUEUR (OU DU REPRÉSENTANT LÉGAL)**